

UNE STRATEGIE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

L'élaboration du PRDF s'inscrit dans les compétences de la CTC telles qu'elles sont définies par les lois générales et celles relatives à la Corse.

L'Etat conserve un rôle de régulateur, de contrôle, de responsabilité pédagogique et de délivrance des diplômes et il a transféré aux Régions le rôle d'élaboration, d'animation et de coordination des politiques régionales.

De multiples acteurs, au premier rang desquels l'Etat et les partenaires sociaux, interviennent réglementairement dans le champ de la formation.

Le PRDF doit permettre la **mise en cohérence et la coordination** des différentes voies de formation selon les axes d'orientation arrêtés par l'Assemblée de Corse.

Au regard du contexte régional et des orientations volontaristes de la CTC sur la langue et la culture corses, le plan proposé intègre aussi naturellement le plan de développement de **l'enseignement de la langue et culture corses**.

En conséquence, il structure, **en mettant au cœur des dispositifs les parcours de formation**, les schémas et les plans de formation ci-après :

- schéma prévisionnel des formations des collèges et lycées
- schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (voté en décembre 2003 par l'Assemblée de Corse)
- volet formation du plan de développement de la langue et culture corses
- Contrat d'Objectif et de Moyens de l'apprentissage (voté en décembre 2005 par l'Assemblée de Corse)
- orientations en matière de formation continue.

Il sera notamment complété par le schéma régional des formations sanitaires et sociales et par le volet relatif au CEPI [Cycle d'Enseignement Professionnel Initial de musique et de danse].

Il s'agit bien de conduire les politiques d'éducation et de formation vers plus d'efficacité en privilégiant leur coordination par la mise en synergie des dispositifs et la rationalisation de l'affectation des moyens.

Ainsi l'élaboration de ce Plan Régional de Développement constitue sur sa dimension formation, un des outils de cadrage dont se dote la CTC pour affirmer son ambition de développement partagé et équitable au travers de ses différents instruments de politique générale (PADDUC, Programmes Opérationnels Européens, Contrat de projets).

1/ LE PRDF :UN CADRE POUR L'ACTION

1.1/ Le PRDF : expression de la politique régionale

Le principe d'éducation et de formation tout au long de la vie (principe initié par le Conseil Européen de mars 2000 et décliné dans la Stratégie de Lisbonne) appliqué à l'échelle de la Corse a notamment permis de dégager et de clarifier la problématique de l'éducation et de la formation en Corse.

Pour élaborer son PRDF, la CTC s'est appuyée sur le fondement politique et les trois orientations stratégiques que l'Assemblée de Corse a fixés le 23 septembre 2004 :

« **L'éducation et la formation doivent se développer de manière continue tout au long de la vie dans une perspective de cohésion sociale, notamment en visant au plein emploi, en traitant les publics en difficulté, en inscrivant la langue et la culture corse dans un projet sociétal, ainsi que dans la recherche permanente d'une meilleure efficacité économique.**

Dans cette optique le PRDF est orienté selon trois approches essentielles : l'aspect humain, l'aspect économique, l'aspect territorial et social.

Les orientations stratégiques de ce fondement politique sont les suivantes :

- **l'éducation et la formation sont au service du développement et de l'épanouissement des ressources humaines**
- **l'éducation et la formation sont au service du développement économique de la Corse**
- **l'éducation et la formation sont au service de l'équilibre territorial et de la cohésion sociale »**

L'enjeu central est celui du développement des connaissances et du niveau de formation et de qualification des jeunes et des adultes afin de les conduire à l'emploi.

Dans cette optique, l'offre de formation doit répondre à la fois **aux besoins actuels** de l'économie (marchés en tension) **et futurs** (métiers émergents). La formation doit être aussi un levier permettant de générer de nouvelles activités susceptibles de mobiliser une main d'œuvre mieux qualifiée.

Les **besoins de l'économie** doivent être pris en compte en veillant en même temps à **l'égalité des chances des individus** devant la formation et l'emploi et à **l'équilibre des territoires** par une réponse adaptée à leurs besoins spécifiques.

Dans **le contexte de faiblesse démographique des jeunes**, et de **vieillesse de la population** il conviendra de déterminer à la fois les stratégies permettant de maintenir un large éventail de formations, et de faire face au remplacement des départs en retraite.

Il convient en même temps, d'inscrire le PRDF dans le cadre des orientations en faveur du développement de la langue et de la culture corses votées le 1^{er} juillet 2005 par l'Assemblée de Corse.

Il est en effet nécessaire d'inverser le processus de recul de la langue corse en prenant les mesures adaptées au développement de son usage.

L'ambition affichée est de concilier cohésion sociale, meilleure efficacité économique et identité régionale.

Cela ne sera possible que si **le système d'éducation et de formation améliore ses performances**, notamment en ce qui concerne l'augmentation du taux de scolarisation et la diminution du nombre de jeunes qui sortent sans formation générale ou professionnelle de base.

La poursuite du développement de formations professionnalisées, et de l'enseignement supérieur y contribuera également.

L'étroitesse du marché de l'emploi exige, en outre, la mise en synergie des acteurs et des moyens pour aboutir à une complémentarité forte des voies et filières de formation.

C'est sur la base de ces principes que nous avons travaillé à faire émerger le fondement politique et les orientations stratégiques qui sont la matrice de ce PRDF et, qui confrontés à l'état des lieux de la situation, ont permis de dégager les grands axes de notre politique en matière d'éducation et de formation.

1.2/ Le PRDF : cadre d'intervention en matière d'éducation et de formation

Relevant d'une compétence essentielle de la Collectivité Territoriale de Corse, le Plan Régional de Développement de la Formation (PRDF) est un acte politique qui constitue **le cadrage de l'action pour la période 2007-2013**.

La formation sous statut scolaire, l'apprentissage, l'enseignement supérieur et la formation continue concourent tous, par des voies de formation différenciées à l'acquisition de compétences individuelles et collectives.

Le PRDF vise l'amélioration du niveau des qualifications et des compétences attendues. Il définit le socle que constitue la formation initiale et il trace le cadre qui permet d'assurer l'accès ou le retour à l'emploi et la progression professionnelle des jeunes et des adultes.

1.3/ Le PRDF : outil de cohérence de l'action régionale

La Collectivité Territoriale de Corse exerce son rôle **d'architecte réseau de la formation** en construisant un outil fédérateur : **le Plan Régional de Développement de la Formation**.

Outil fédérateur et régulateur de toutes les filières de formation, le Plan Régional s'attache à permettre la mise en cohérence des différents dispositifs et moyens existants en formation initiale, formation continue, enseignement supérieur, langue et culture corses.

Il vise l'ensemble des publics : scolaires, apprentis, salariés et demandeurs d'emploi. Il fixe les **orientations stratégiques** communes à toutes les filières et donne le **cadre des principes d'actions** par dispositif de formation.

Il permet **l'accompagnement sectoriel** du développement économique et doit jouer un véritable rôle de **levier pour l'aménagement des territoires**.

Inscrit dans **une logique de formation tout au long de la vie** il affirme notre ambition de passer d'une politique de juxtaposition de dispositifs à une politique cohérente **d'insertion et de qualification pour tous**.

Il vise aussi à construire des pratiques plus formalisées de concertation et de réflexion entre tous les partenaires.

Il fixe un projet politique, un cadre référentiel fédérateur qui doit permettre l'action partenariale et concertée de l'ensemble des acteurs éducatifs.

1.4/ Le PRDF : résultat d'une méthode et d'une démarche concertée

Dans le but de permettre à la fois l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs et de faciliter son application, il a été privilégié une **approche fondée sur l'écoute, le dialogue et la concertation**.

A cet effet, la Collectivité Territoriale de Corse a mis en place **un dispositif partenarial** composé d'un **Comité de Pilotage**, et de groupes de travail. L'objectif principal étant d'associer les partenaires à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du plan.

Placée sous l'autorité du Conseiller Exécutif en charge de la formation, la constitution du comité de pilotage se devait de répondre à deux impératifs :

- d'efficacité, traduit par un nombre raisonnable de participants
- d'ouverture et de dialogue permettant la mise en place d'une instance permanente et participative.

Ainsi, la constitution du Comité de Pilotage a permis d'associer les représentants de l'Etat, du Conseil Economique Social et Culturel, et un élu de chaque groupe politique représenté à l'Assemblée de Corse

Pour répondre avec efficacité aux problématiques abordées en matière de formation initiale et continue, il a été constitué des **groupes de travail** associant les représentants du CESC, des organisations consulaires, des organismes concourant à la collecte des fonds et au financement de la formation continue, des structures participant à l'accueil, l'orientation et l'information du public sur la formation ; ainsi que, toute personne ou organisme, susceptibles d'aider à l'élaboration du PRDF.

Quatre groupes de travail ont mené une réflexion approfondie et proposé des orientations pour l'action à conduire dans les domaines de :

- la formation initiale
- l'alternance
- la formation d'adultes
- la prise en compte de la langue corse dans la formation

En outre, des **rencontres** ont été organisées avec des représentants des secteurs professionnels.

La **dimension culturelle** traitée dans le groupe de travail « lingua e cultura corsa » a constitué un thème transversal du PRDF. Le groupe a proposé un objectif éducatif de développement de la langue et de la culture par un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme, en interaction avec le projet sociétal.

Pour mener sa réflexion et ses travaux le groupe de pilotage, qui a suivi l'ensemble de la démarche, a validé une approche méthodologique **fondée sur une démarche** intégrant les trois composantes que sont **le développement économique, les hommes, les territoires**.

1.5/ Le PRDF : outil d'opérationnalité et de pilotage

❖ Un dispositif permanent de pilotage, de suivi et d'évaluation

Le PRDF mobilisera pour sa mise en œuvre l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques de la formation initiale et continue dans le cadre de leurs interventions respectives.

L'espace de dialogue et de proposition créé à l'occasion de sa préparation doit pouvoir se maintenir et se structurer de façon pérenne : le comité opérationnel de suivi et d'évaluation du PRDF (COSE) en sera la traduction.

Il s'agit de se doter d'une instance permanente, souple et réactive, dont la mission est **de faire vivre le PRDF** en poursuivant l'élaboration d'actions et en veillant à leur mise en œuvre et à leur évaluation (cf. page 29).

En effet, le PRDF même solennellement approuvé ne peut être un document définitif et figé.

Il est nécessaire de prévoir un dispositif permanent de pilotage, c'est-à-dire d'analyse, de concertation de décision et d'évaluation.

Il s'agit également de se doter d'outils et de méthodes de travail qui soient de nature à permettre un pilotage fin de l'ensemble des dispositifs afin de procéder aux évaluations et réorientations nécessaires.

❖ Le contenu du PRDF

LES ORIENTATIONS en matière de formation arrêtées par l'Assemblée de Corse le 23 septembre 2004 et le 1^{er} juillet 2005 pour la langue corse ont permis sur des axes transversaux et spécifiques aux divers dispositifs de formation, de décliner **des axes de politique générale** (cf. partie III-1).

Elles impliquent pour leur mise en œuvre **des outils et méthodes à développer** sur l'ensemble des voies de formation à savoir (cf. partie III-2):

- la conception d'outils de connaissance, de prospective, d'évaluation
- la réflexion sur la mutualisation des moyens et des ressources
- l'animation du partenariat des acteurs, et leur professionnalisation
- la mise en réseau des opérateurs

LES CAHIERS SPECIFIQUES : ils présentent, pour leur part, les principaux plans d'actions à mettre en œuvre sur la durée du plan. Compte tenu de la nature des dispositifs la présentation des cahiers est différenciée. Ces cahiers concernent :

- Les jeunes sous statut scolaire : schéma prévisionnel des formations
- Les jeunes sous statut universitaire : l'enseignement supérieur
- Les jeunes sous contrat de travail : les formations alternées
- La formation des adultes
- La langue et Culture Corses

Les axes et plans d'action constituent le cadre d'intervention de la CTC et de ses partenaires

Il est important, en effet, de rappeler que la Collectivité a un rôle de coordonnateur et d'ensemblier d'un réseau complexe d'acteurs, obéissant à leur propre logique institutionnelle, et dont dépend aussi la mise en œuvre des politiques de formation.

Les dispositifs prévus feront l'objet pour leur réalisation d'appels à projets, d'appels d'offre ou de conventionnements dans le cadre des compétences respectives des acteurs et des procédures réglementaires.

De même, il est à rappeler que des actions nouvelles pourront être développées à l'initiative du COSE pour s'adapter à l'évolution de l'environnement.

2/ L'ETAT DES LIEUX

2.1/ Eléments de diagnostic économique et social

Les éléments présentés ci après reprennent de façon synthétique, le diagnostic régional Emploi-Formation consultable en annexe (n°1).

❖ **Contexte général**

- Faible autonomie du système économique régional
- Départs massifs à la retraite (10000 personnes dans les 5 ans en Corse) ayant pour conséquence :
 - Une modification des besoins de recrutement
 - Des niveaux de formation, de qualification demandés plus élevés
 - Une nécessité de reprise et de transmission d'entreprises
- Contexte d'évolution très rapide des technologies d'information et de communication qui touche tous les domaines

❖ **Contexte régional**

- **Au plan démographique** (271 800 ha)
 - Une population qui croit mais qui vieillit
 - Le taux d'immigration le plus élevé après l'île de France : 10% de la population
- **Système productif**
 - Le taux d'activité régional le plus faible de France (47.9% contre 55.2%) dont 45.5 de l'emploi salarié dans le secteur public
 - 8 emplois sur 10 dans le tertiaire
 - 90% des entreprises ont moins de 10 salariés
 - Taux d'activité des femmes inférieur à la moyenne nationale
 - Des conditions de travail à optimiser
 - Les compétences des actifs à améliorer
- **Des problèmes sociaux préoccupants**
 - Chômage plus élevé que la moyenne nationale (10.2 contre 9.5%) mais des offres d'emploi (et de formation) insatisfaites (BTP, Hôtellerie, Aide à la personne...)
 - Revenu disponible brut, le plus faible de France
 - Proportion d'allocataires des minimas sociaux supérieure à la moyenne nationale

2.2/ Le système de formation : éléments de caractérisation

❖ Les formations sous statut scolaire et en apprentissage :

- Une capacité d'accueil supérieure au nombre d'élèves accueillis, un très large éventail de formation et un maillage du territoire
- Un faible taux de scolarisation des jeunes de 16 à 24 ans et un nombre élevé de jeunes sortants sans qualification
- Des orientations en cycle professionnel insuffisantes
- Une forte proportion d'interruption de scolarité une fois le niveau V obtenu
- Une augmentation sensible des effectifs de l'apprentissage mais de nombreuses ruptures de contrats et, une territorialisation à améliorer
- Une mauvaise prise en compte des flux migratoires spécifiques à la Corse, de la diversité du public scolaire et de son multilinguisme

❖ L'enseignement supérieur

- 5500 jeunes en formation en Corse
- La présence de formations générales de proximité avec un développement des filières professionnalisées et notamment en apprentissage
- Les moyens d'une politique ambitieuse :
 - l'adoption d'un schéma de développement et d'un programme prévisionnel des investissements pour l'Université de Corse
 - un cadre normatif spécifique pour la dotation en postes
 - une politique d'ouverture et de coopération avec l'extérieur
 - un appareil de recherche qui se structure, se spécialise et commence à prendre en compte les besoins sociétaux
- Un taux d'abandon conséquent dans le premier cycle
- Un schéma des formations sanitaires et sociales en cours d'élaboration

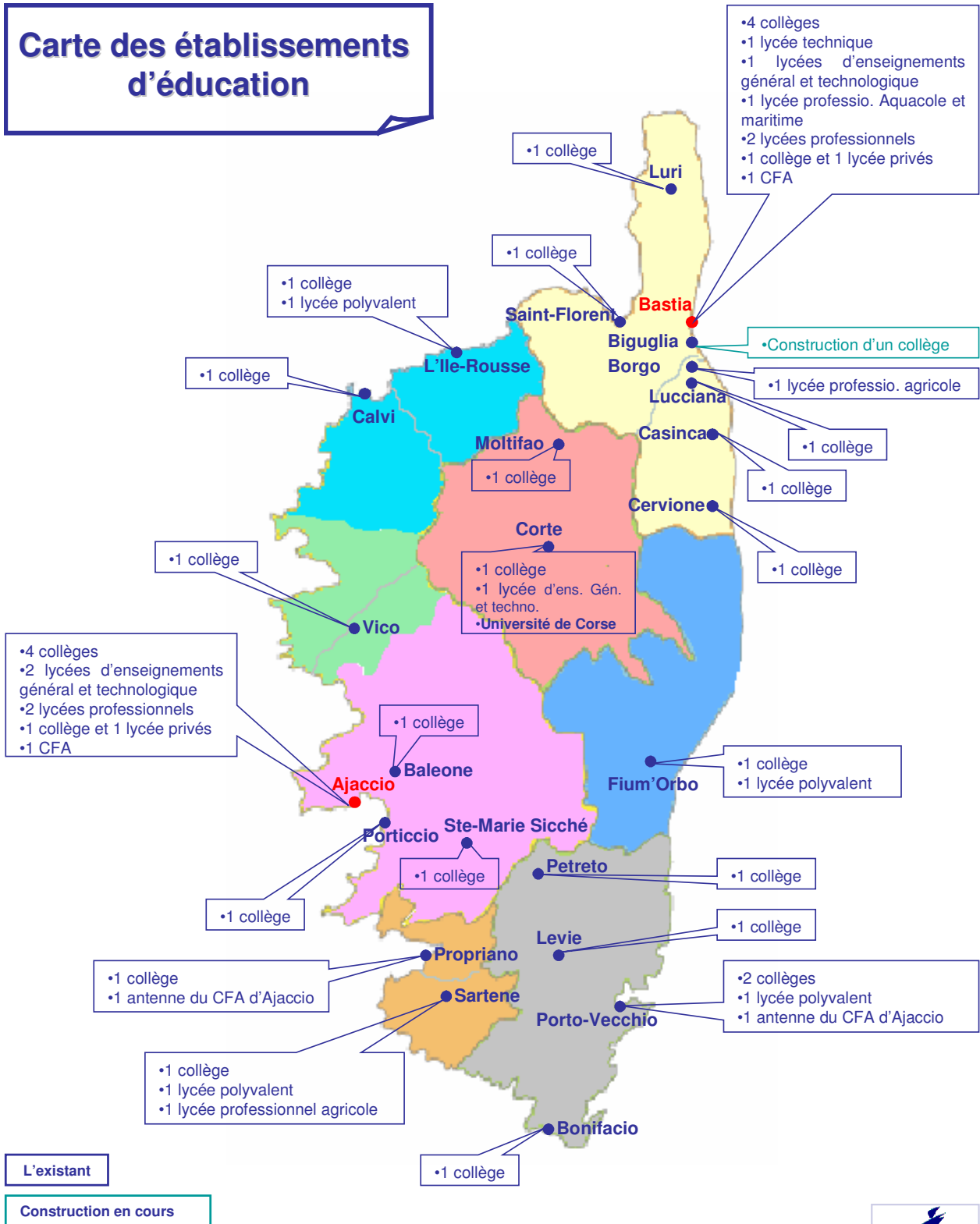
❖ La formation continue

- Les caractéristiques
 - Des publics diversifiés (jeunes ; demandeurs d'emploi ; actifs)
 - Des taux d'insertion dans l'emploi significatifs (60% à l'issue de la formation)
 - De multiples structures au service du public (PAIO, Missions locales, CIO, ANPE, Réseau Information Jeunesse, Centres de bilan, Maisons de l'emploi)
 - De nombreux centres de formation implantés sur le territoire
 - Des financements de l'ordre de 54 millions d'euros en 2004 (dont 31% de fonds privés et 69% de fonds publics)
- Les attentes
 - Une plus grande cohérence entre les différents acteurs
 - Une rationalisation des choix
 - Une nécessaire complémentarité avec la formation initiale
 - Une meilleure organisation de la communication
 - Un accompagnement mieux ciblé des publics les plus fragiles

Des préoccupations transversales

- Une organisation plus performante de l'information et de l'orientation
- Une valorisation des métiers porteurs d'emploi afin d'inciter les différents publics à s'y orienter

Carte des établissements d'éducation



2.3/ Les enjeux

Ces constats permettent d'identifier les principaux enjeux posés au système éducation – formation en Corse :

Enjeu du développement des connaissances et d'élévation du niveau de formation et de qualification des jeunes et des adultes



Enjeu de l'égalité des chances devant la formation dans l'objectif d'accès à l'emploi



Enjeu de la compétitivité du système d'éducation et de formation pour répondre à la demande sociale et culturelle et soutenir le développement régional



Enjeu de préservation et de développement de l'identité régionale pour affirmer l'importance de la langue corse en tant que lien social, et ressource pour le plurilinguisme.



Enjeu d'un aménagement équilibré et solidaire des territoires en matière de services collectifs et individuels.

3/ LES ORIENTATIONS

3.1/ Les Orientations transversales pour la formation initiale, supérieure et continue

Ces orientations, fondées sur la délibération de l'Assemblée de Corse de juillet 2004, communes à l'ensemble des voies de formation (formation initiale, enseignement supérieur, formation continue) constitueront **les axes d'intervention du PRDF**.

Elles seront déclinées dans chacun des cahiers au travers des plans d'action qui intégreront les spécificités des voies et dispositifs de formation.

Présentées ci après elles reprennent les principes, les objectifs et les axes à mettre en œuvre pour assurer la réussite de la politique d'éducation-formation en Corse.

Elles s'inscrivent dans un processus temporel de la formation initiale à l'accès et à l'évolution dans l'emploi et en définissent les principes généraux, illustrés dans les plans d'action présentés dans les cahiers.

Ces orientations constituent le corpus intrinsèque au dispositif global d'éducation formation, donnant ainsi tout son sens et son contenu au concept de formation tout au long de la vie.

Partie 3

ORIENTATION 1 :

L'éducation et la formation sont au service de la mise en valeur des ressources humaines, de l'épanouissement de l'individu et de la cohésion sociale

Principes

1. Investir dans le capital humain en assurant une éducation et une formation tout au long de la vie
2. Favoriser l'égalité des chances dès la formation initiale pour une orientation réussie
3. Permettre l'insertion sociale du plus grand nombre

Objectifs

1. Donner à chacun les moyens de réaliser son projet et d'acquérir une qualification professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail, quelle que soit sa formation de base
2. Assurer les conditions qui permettent à tous, une évolution professionnelle et sociale
3. Utiliser la formation comme un des outils de sécurisation des parcours

Axes

1. Organiser les parcours de la réussite et accroître les performances du système d'éducation et de formation
2. Organiser des actions pour les publics en difficulté
3. Optimiser l'offre de service d'accueil, d'information et d'orientation tout au long de la vie

Les axes

Axe 1 : Organiser les parcours de réussite et accroître les performances du système d'éducation et de formation

Le parcours de formation et d'insertion professionnelle constitue l'élément moteur du dispositif d'éducation et de formation. Il s'agit bien, à partir d'un positionnement initial, d'inscrire l'individu dans une démarche et une stratégie de réussite et, cela quel que soit son niveau de formation initiale.

La prise en compte des besoins tant individuels que collectifs implique la mise en œuvre d'actions qui permettront de :

❖ Assurer à tous l'acquisition des savoirs fondamentaux :

une maîtrise insuffisante des savoirs de base dans les domaines de la communication orale et écrite et des mathématiques compromet gravement et pour longtemps l'accès à l'autonomie sociale et professionnelle.

Ainsi, les compétences sociales exigées par le monde du travail, à savoir l'autonomie, l'affirmation de soi, la communication et l'adaptation à la vie de l'entreprise font aussi souvent défaut.

Tous les publics en difficulté ne se ressemblent pas et la même stratégie pédagogique ne peut leur être proposée.

Le rôle de la CTC est ici d'accompagner, d'impulser et de conforter une politique de soutien pour faire passer l'individu de l'état « en difficulté de » à l'état « d'être en faculté de » mener à bien un projet de formation ou d'accès à l'emploi.

❖ Lutter contre les abandons de formation sans qualification :

même si les publics visés ne sont pas identiques, il s'agit d'éviter le décrochage scolaire souvent sans formation de base et sans qualification, les ruptures de contrat d'apprentissage et également de diminuer le taux d'interruption d'études dans le 1^{er} cycle d'enseignement supérieur.

❖ Améliorer le taux de scolarisation et les résultats de la formation :

la compétitivité individuelle et collective nécessaire au dynamisme économique et social implique le développement des aptitudes et compétences de tous. La qualification reconnue par un diplôme facilite **l'accès et le maintien dans l'emploi**. En agissant sur l'amélioration du taux de scolarisation et sur la réussite scolaire par des actions ciblées sur cet objectif, la politique d'éducation renforce le soutien et le développement économique de la région et le risque d'exclusion sociale par le chômage.

❖ Ouvrir l'école au monde extérieur, en développant les liens avec l'entreprise, la mobilité et les échanges :

le système de formation doit coopérer avec les différentes composantes de la société et les acteurs économiques. Cette ouverture au monde extérieur tant au niveau local, régional, qu'europpéen s'avère nécessaire tant pour favoriser l'acquisition de compétences professionnelles que pour faciliter la mobilité des personnes et leur capacité de communication.

Elle permet, en outre, l'adaptation du système éducatif dans son mode d'organisation, son offre de formation et de qualification reconnues. La situation d'insularité renforce la nécessité d'engager les structures dans des stratégies de coopération et d'échange.

Axe 2 : Organiser des actions de soutien pour les publics en difficulté

❖ Prendre en compte l'ensemble des publics fragilisés pour les conduire à l'emploi :

La prise en considération des difficultés sociales reste parfois insuffisante. Ce constat souligne une nécessité de nouvelles modalités de coordination entre les partenaires de l'action publique qu'elle concerne l'éducatif, l'associatif ou le social. Elles sont nécessaires pour apporter une réponse à la détresse des publics en difficulté.

Les enjeux sont multiples : préparer et accompagner l'entrée en formation, améliorer l'offre de formation, soutenir une démarche en terme de parcours de formation et d'insertion...

Les modalités d'action, qu'il conviendra d'individualiser en fonction des publics, **doivent toutes viser l'accès à l'emploi, élément essentiel de l'inclusion sociale.**

Les actions à développer, en partenariat ou en coordination avec les acteurs de l'insertion, visent les publics suivants :

- Les jeunes sortis du système scolaire sans qualification
- Les adultes pas ou peu qualifiés
- Les salariés « menacés » en raison de leur faible niveau de formation, de leur âge et des évolutions technologiques
- Les actifs ayant un emploi et les demandeurs d'emploi devant développer leurs compétences
- Les publics présentant des difficultés spécifiques d'insertion (publics issus de l'immigration, handicapés, publics relevant de l'illettrisme).

Ainsi pour les personnes handicapées la réglementation incite les organismes de formation, mais également les entreprises et les associations à prendre en compte les contraintes particulières en matière de formation professionnelle continue, tant au niveau de l'accueil, des durées, que des modalités de formation.

❖ Faciliter l'intégration des populations immigrées :

Il s'agit d'améliorer l'intégration sociale et professionnelle des nouveaux arrivants dans la région par la mise en place d'actions spécifiques (F.L.E : Français Langue Etrangère et LCC : Langue et Culture Corses) associées à des formations professionnelles.

Il conviendra, pour y parvenir, de prévoir en liaison avec les services concernés, des dispositifs qui permettent de mutualiser et partager l'information sur ces publics.

Axe 3 : Optimiser l'offre de service d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) tout au long de la vie

L'insertion professionnelle est l'aboutissement d'un processus dans lequel la notion de parcours est centrale.

L'information et l'orientation constituent des fonctions stratégiques de la gestion des parcours, son efficacité est une condition essentielle de la réussite à l'insertion professionnelle et sociale.

L'élaboration d'un parcours d'insertion nécessite **la mise en cohérence des différents dispositifs existants** sur le territoire.

Cette question renvoie à la nécessaire connaissance mutuelle des acteurs entre eux ainsi que de leur mission.

Or les fonctions d'AIO demeurent encore segmentées. Chaque organisme est identifié par l'appartenance à un réseau particulier ainsi que par des modes opératoires marqués par des référents et des pratiques institutionnels.

Cela se concrétise généralement pour les publics, par des interventions sans cohérence d'ensemble de la part d'interlocuteurs différents qu'ils sont amenés à rencontrer au fil de leur cheminement dans l'insertion.

Les propositions d'actions décrites dans les cahiers formation initiale et continue tendent à rénover et accroître les performances des structures et des acteurs de l'information et de l'orientation.

La coordination et l'élargissement de l'offre de service dans ce domaine doivent permettre un appui permanent à la personne pour le choix d'une formation, d'un métier, d'une évolution professionnelle ou d'une reconversion, et de la validation des acquis de l'expérience.

ORIENTATION 2 :

L'éducation et la formation sont au service du développement économique de la Corse

Principes

1. Affirmer le rôle moteur du capital humain dans les processus de développement
2. Soutenir le développement de la Corse en accompagnant les mutations démographiques, économiques et sociales
3. Considérer la formation comme un vecteur essentiel de l'accès à l'emploi

Objectifs

1. Impulser des comportements d'acteurs du développement
2. Améliorer la compétitivité des organisations
3. Confirmer la formation dans sa fonction d'accompagnement de l'évolution des secteurs d'activité

Axes

1. Contribuer au développement par l'élévation du niveau de formation générale et professionnelle
2. développer l'esprit d'initiative et diversifier le tissu entrepreneurial
3. Contribuer au développement des Ressources Humaines dans les entreprises insulaires

Les axes

Axe 1 : Contribuer au développement par l'élévation du niveau de formation et de qualification

La Corse doit participer à l'objectif défini à Lisbonne de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale »

Pour satisfaire cet enjeu essentiel, il est nécessaire que la population ait un niveau de compétences, d'éducation et de formation accru.

Le système de formation dans son ensemble concourt, par son mode d'organisation, les actions mises en œuvre, ses coopérations internes et externes et sa réactivité, à cette ambition.

Les axes proposés dans la 1^{ère} orientation y contribuent, il s'agit pour les renforcer de :

- ❖ Poursuivre le développement des formations professionnalisées et adapter l'offre aux besoins de l'emploi

Afin de répondre aux besoins actuels et prévisionnels du marché de l'emploi, l'offre de formation professionnelle doit être accrue, diversifiée et permettre l'accès à des niveaux supérieurs de compétences techniques et professionnelles.

Elle devra attirer, par des processus actifs et positifs d'orientation, un public plus large. L'adaptation de l'offre de formation professionnelle porte tout autant sur **les choix des filières** qui doivent être corrélés aux besoins de l'emploi actuels et futurs, que sur les contenus de formation et leur mode d'organisation. Il s'agit aussi de se doter des moyens de **maintenir un large éventail de formations** par :

- **la recherche de cohérence et de complémentarité** des filières et des actions de formation,
- le **décloisonnement** de l'offre de formation par l'organisation de passerelles entre les différents dispositifs et voies de formation,
- l'organisation de **troncs de formation communs** à plusieurs spécialités,
- **le mixage des publics** : l'objectif est ici de lever les obstacles administratifs et financiers pour permettre le mixage des publics (élèves, apprentis, demandeurs d'emploi et stagiaires de formation continue), tout particulièrement dans les sections à faibles effectifs et dans les zones rurales.

La faiblesse démographique d'une part, l'étroitesse du marché de l'emploi d'autre part, imposent de porter une attention particulière aux conditions d'élaboration de l'offre : Il convient donc de poser en principe, qu'en plus des autres critères, il doit être tenu compte de l'existant (offre et logistique) avant l'ouverture d'une nouvelle formation quelle qu'en soit la voie.

Une coordination doit être organisée pour y parvenir

❖ Développer les formations en alternance sous contrat de travail

La politique de l'apprentissage et de la **formation par l'alternance** doit contribuer à l'amélioration des niveaux de qualification, à la réduction du nombre de sortants sans qualification, à fluidifier le fonctionnement du marché du travail et enfin à structurer le territoire.

Dans cet objectif, **un contrat d'objectifs et de moyens de l'apprentissage** a été signé par les partenaires (CTC, Etat, DRTEFP et autres financeurs) en décembre 2005.

Les contrats de professionnalisation participent aussi de cette démarche. Les bénéficiaires de ces contrats pourront dans le cadre de leur parcours bénéficier d'action d'accompagnement (information – orientation, bilan de compétence, VAE).

L'offre dans ce domaine doit être complémentaire à celle relevant d'autres dispositifs et devrait concerner pour l'essentiel les métiers rencontrant des difficultés de recrutement.

❖ Connaître et valoriser les métiers :

La notion de préparation **à l'exercice d'un métier** a progressivement laissé la place à celle de suivi d'un cursus de formation. Il est important de rétablir, dans le langage, mais surtout dans les fondements et méthodes de la réflexion, une notion qui intègre à la fois les connaissances et compétences attendues pour l'exercice d'un métier mais aussi les capacités nécessaires à l'évolution dans l'emploi.

Cette approche devrait permettre de généraliser la construction de **référentiels métiers** pour mieux répondre :

- aux besoins de l'emploi,
- à la construction de l'offre de formation et aux modalités de sa certification
- à l'organisation des parcours vers l'emploi

Elle devra particulièrement être mise en œuvre pour lutter contre les difficultés de recrutement dans les secteurs en tension, dans l'objectif de modifier la prégnance de représentations négatives à l'égard de certains métiers.

Elle pourrait être aussi le support d'une **action de revalorisation des métiers manuels**.

Elle suppose une coopération forte des institutions et milieux professionnels et l'implication des structures de formations initiales et continues.

Axe 2 : Améliorer la compétitivité des organisations

❖ Améliorer l'accès des actifs à la formation :

La présence d'une main d'œuvre qualifiée est un des facteurs importants de la compétitivité et même parfois de la survie des entreprises.

Or la prédominance des TPE dans le tissu économique, explique l'absence quasi généralisée d'une gestion prévisionnelle des compétences et un accès difficile à la formation.

La politique développée par les acteurs publics et notamment les contrats territoriaux d'objectifs et de progrès conclus par la CTC avec certains secteurs professionnels ont déjà l'objectif de développer la formation des actifs.

Il conviendra donc de mener, en liaison avec les partenaires sociaux, dont c'est la compétence, une action significative pour répondre à une situation qui pénaliserait l'économie insulaire si les entreprises n'étaient pas incitées à faire face aux mutations économiques technologiques, organisationnelles et démographiques.

Il s'agira à la fois **d'optimiser la collecte et l'utilisation des financements des OPCA**, de réfléchir à **des dispositifs mutualisés** pour les formations transversales à différentes activités, de développer les formations de spécialisation nécessaires.

Cette orientation devra se développer en **complémentarité** forte avec la **politique** régionale de **développement économique**, tant au niveau des secteurs d'intervention que des modalités des aides éventuelles.

L'intervention publique pourrait en outre être liée à l'engagement de l'entreprise d'inscrire la formation dans un processus **d'évolution de carrière pour le salarié**.

Enfin cette politique devra, compte tenu du contexte démographique, s'inscrire dans un processus de **gestion des âges**, dont la formation est une composante majeure.

❖ Développer la validation des acquis de l'expérience :

Ce nouveau dispositif reconnaît que l'expérience acquise en situation de travail peut permettre à un individu d'obtenir un titre ou un diplôme autrement qu'en ayant suivi un cursus de formation.

Il convient de donner les moyens à ceux qui le souhaitent de s'engager dans cette procédure dès lors qu'ils disposent des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'obtention de la validation.

Dans cet objectif, l'action des points relais conseils territoriaux devra être renforcée et mieux instrumentalisée.

La VAE peut aussi constituer un nouvel élan pour la formation des actifs à condition qu'elle soit intégrée dans l'offre de service régionale (accueil – accompagnement – offre de formation modularisée et personnalisée).

Les acteurs doivent s'attacher à la construction complète de l'ingénierie de ce dispositif afin de le rendre performant au bénéfice des individus et des organisations.

Axe 3 : Organiser le rapprochement Formation – Economie

La formation initiale et continue doit être considérée comme une ressource pour l'entreprise tandis que le monde économique doit contribuer à l'amélioration du système de formation.

Les mesures prises par les acteurs institutionnels et économiques participent déjà à cet objectif qui doit permettre non seulement de mieux adapter l'offre de formation d'en améliorer la qualité, de développer l'alternance, mais aussi de systématiser la participation des entreprises à **l'information sur les métiers**, de faciliter **l'insertion** des jeunes diplômés et plus généralement de développer un **dialogue** constructif au bénéfice des deux parties.

Il s'agit donc d'amplifier les dispositifs visant le rapprochement entre ces deux entités afin de les inciter à mener ensemble des projets.

Dans cette optique pourront notamment être développées des dispositifs destinés à :

❖ Développer l'esprit d'initiative pour densifier et diversifier le tissu entrepreneurial :

Il s'agit de favoriser la création, la transmission et la reprise d'entreprises : une politique active dans ce domaine implique d'agir sur les mentalités, les qualifications, l'aide à l'émergence de nouvelles activités, l'appui à la recherche et à la formation.

Une réflexion sera conduite pour mieux **articuler l'octroi des aides économiques et les formations d'appui** nécessaires aux créateurs ou repreneurs.

Dans ce cadre pourrait être étudiée la possibilité d'un droit de tirage associé aux dispositifs de conseil. Il convient, en effet de soutenir par la formation la création mais aussi d'assurer la pérennité des entreprises.

❖ Renforcer la capacité d'innovation des entreprises :

- Il conviendra d'amplifier l'action menée pour développer **le lien entre formation-recherche et transfert de technologies**. Le dynamisme de l'économie régionale doit pouvoir bénéficier des apports de la recherche qui sera renforcé notablement ces prochaines années. Toutes les mesures et dispositifs pouvant y contribuer doivent être soutenus.
- Poursuivre avec les **secteurs professionnels** une politique de **contractualisation** dans laquelle perspectives de développement et politique de formation fassent l'objet d'une coordination.
- Assurer une **information** accessible aux acteurs économiques et sociaux sur l'ensemble de l'offre de formation et des possibilités du système régional.

ORIENTATION 3 :

L'éducation et la formation sont au service de l'équilibre territorial

La politique de formation menée en Corse ces 20 dernières années a privilégié une politique de proximité afin de favoriser le maintien et l'accueil des habitants.

En témoignent le réseau des collèges ruraux, l'existence de lycées polyvalents, la présence de centres de formation continue et d'antennes d'apprentissage dans la plupart des microrégions.

La politique de territorialisation initiée par l'Assemblée de Corse en avril 2005 vient renforcer cette approche et lui donner un élan nouveau.

Elle doit cependant prendre en compte à la fois les contraintes liées à la baisse démographique, la nécessité de réunir les conditions d'attractivité et de qualité de l'offre et enfin utiliser les ressources des Technologies d'Information et de Communication pour l'organiser.

Principes

1. Reconnaître la formation comme un instrument du développement local
2. Affirmer le rôle de la formation comme un élément de la cohésion du territoire
3. Contribuer par la formation à l'aménagement du territoire

Objectifs

1. Garantir une égalité d'accès aux services d'éducation et de formation sur les territoires
2. Accompagner les démarches territoriales de développement concerté
3. Contribuer au dynamisme des territoires

Axes

1. Maintenir un maillage territorial des dispositifs d'éducation, formation, orientation
2. Renforcer la qualité et l'attractivité des établissements de proximité
3. Articuler les politiques territorialisées et les politiques de formation

Les axes

Axe 1 : Maintenir un maillage territorial des dispositifs d'éducation, formation, orientation

❖ Maintenir tous les établissements publics de formation en Corse :

Il s'agit notamment de maintenir l'ensemble des collèges ruraux et de garantir une offre de proximité pour les formations générales et technologiques.

S'agissant de formations professionnalisées la complémentarité devra être systématiquement recherchée entre les différentes voies de formation afin de satisfaire au mieux aux besoins de l'emploi local et de la demande sociale.

❖ Mutualiser les services d'information et d'orientation

Cette organisation permettra de faire en sorte que les populations puissent bénéficier d'une égalité de traitement dans l'accès aux services, d'information d'orientation et de validation.

❖ Développer les Technologies d'Information et de Communication dans une perspective de désenclavement des territoires :

Les TIC ouvrent de nouvelles perspectives pour l'enseignement et la recherche : elles permettent d'échanger, de faciliter l'apprentissage ou d'accéder plus aisément à la connaissance et d'assurer un libre accès à l'information sur l'emploi et la formation.

La généralisation de l'usage des TIC dans l'éducation et la formation implique une acculturation et un accompagnement renforcé pour les enseignants, les organismes de formation, les établissements scolaires mais aussi pour les collectivités territoriales et les associations.

Axe 2 : Renforcer la qualité et l'attractivité des établissements de proximité

❖ Favoriser l'accès et le bon déroulement de la formation en agissant sur les facteurs susceptibles d'en améliorer la qualité :

- Améliorer les conditions de transport
- Faciliter l'hébergement
- Mener des actions de soutien à la parentalité
- Favoriser le désenclavement virtuel
- Privilégier les actions permettant l'ouverture culturelle et la pratique sportive

❖ Faciliter l'innovation et prendre en compte les réalités locales

- Prendre en compte les spécificités sociales et économiques des territoires (démographie-saisonnalité) en innovant à travers des concepts pédagogiques (mixité des publics, biculturalisation, polyvalence, utilisation des TIC)
- Adapter les dates (saisonnalité) et l'offre de certification avec les contraintes du marché du travail, pour les formations d'adultes
- Développer les modalités de formation diversifiées en milieu rural notamment pour les enseignements optionnels

Axe 3 : Articuler les politiques territorialisées et les politiques de formation

Il s'agit de soutenir le développement des territoires en accompagnant les projets collectifs dans le cadre fixé par la délibération de l'Assemblée de Corse du 28 avril 2005.

- ❖ Favoriser l'élaboration de stratégies de territoire incluant la dimension relative à l'accompagnement formation des projets : la production de diagnostics territoriaux sur l'emploi et la formation sera encouragée et instrumentalisée afin de garantir une cohérence d'ensemble.
- ❖ Coordonner la réflexion et l'action des différents acteurs intervenant dans le domaine de la relation formation emploi et encourager la concertation, la mutualisation, la mise en réseau afin de proposer un ensemble de services sur un territoire pour pallier le manque de mobilité des publics.
- ❖ Accompagner par des formations les dynamiques de développement local : l'objectif est le renforcement, la formalisation et l'acquisition des compétences et des capacités nécessaires dans l'accompagnement des acteurs et des processus de développement pour la mise en œuvre de stratégies de développement du territoire. Ces formations devront viser une articulation réaliste et pérenne entre les différents paramètres de l'environnement économique, social et culturel du territoire et la mise en œuvre d'actions innovantes.

ORIENTATION 4 :

ORIENTATION 4 :

L'éducation et la formation contribuent au développement de la Langue et de la Culture Corses, qui s'inscrit dans un projet sociétal

La langue corse est le socle et le principal vecteur d'expression de la culture corse. Son importance a été affirmée par l'Assemblée de Corse en tant que lien social, patrimoine commun et ressource du développement de la Corse.

L'état des lieux fait apparaître une situation paradoxale : en effet, parallèlement à l'amélioration de son « statut symbolique » et au développement de son usage dans de nombreux domaines, dont l'enseignement, le corse voit sa pratique au quotidien décliner, tandis que la compétence corsophone décroît au fil des générations, entretenant un sentiment général d'inquiétude sur l'avenir de la langue.

Le PRDF «lingua è cultura corsa» s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations de la délibération de l'Assemblée de Corse.

Principes

1. Affirmer la langue et la culture corses comme ressources éducatives structurantes pour les élèves de Corse
2. Inscrire le développement de l'enseignement de la langue corse dans le cadre général de rénovation de l'enseignement des langues vivantes visant à renforcer les compétences des élèves, notamment à l'oral, sur la base du cadre européen commun de référence
3. Lier l'enseignement et la formation des adultes à la langue corse à un projet global de développement de l'usage de la langue corse dans la vie sociale

Objectifs

1. Assurer la transmission de la langue corse aux jeunes générations (orientation n°1 de la délibération du 1^{er} juillet 2005)
2. Garantir la qualité et la continuité de l'enseignement de la langue corse
3. Généraliser le bilinguisme français-corse chez les élèves comme voie d'accès au plurilinguisme
4. Répondre à la forte demande de langue corse qui s'exprime dans la société en développant une offre de formation continue de proximité et diversifiée

Axes

1. élaborer une stratégie éducative offrant à tous les élèves la perspective d'un bilinguisme ouvrant sur le plurilinguisme,
2. Intégrer la langue et la culture corses à tous les niveaux d'enseignement et de formation

Cette orientation fait l'objet de développement dans le cahier n°5.

3.2/ Les outils et méthodes de mise en œuvre et d'évaluation du Plan

Les axes

Les procédures de travail, qu'elles soient propres à un acteur ou collectives, doivent favoriser la production de connaissances et d'apprentissages qui soutiennent le sens et l'efficacité de l'action publique.

Cette démarche doit s'appuyer sur :

- **des capacités de diagnostic** très sensiblement renforcées, notamment pour suivre le déroulement des parcours par delà les frontières institutionnelles et proposer ainsi une offre de formation adaptée.
- **un effort de coordination des acteurs et de mutualisation des moyens.**

Axe 1 : Disposer des outils de la connaissance et de prospective

Pour construire sa politique régionale de formation tout au long de la vie et dialoguer efficacement avec l'ensemble des acteurs, la CTC doit se fonder sur la production de connaissances en matière de diagnostic et de prospective ainsi que sur la capacité d'analyse et d'expertise.

Pour être efficace et pertinente territorialement, une politique de formation doit prendre en compte et croiser :

- les besoins des entreprises et des territoires,
- les besoins des publics (caractéristiques et connaissance des trajectoires),
- l'existant en matière de formation.

L'information produite doit, en outre, être **accessible** à tous les partenaires ce qui implique une stratégie de **diffusion large** qui sera facilitée par la mise à disposition des productions (enquêtes de devenir, études sectorielles) et, à court terme, d'une **base de données sur la relation formation- emploi** sur le site FIORE.

Pour assurer cette mission, la CTC s'appuiera, entre autre, sur l'**Observatoire Régional Emploi- Formation**, outil de connaissance global, qu'elle co-pilote avec l'Etat dans le cadre d'un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 2001.

Au-delà, de la réalisation de travaux de veille et de prospective, l'OREF constitue également un lieu de mutualisation des données existantes, de dialogue et d'échanges où peuvent s'établir entre les acteurs les bases de connaissance, de langage et de diagnostics partagés dans le domaine de la relation formation-emploi.

Les questions d'éducation et de formation sont aujourd'hui abordées sous l'angle de formation tout au long de la vie. Cela implique d'élargir le champ d'observation à de nouvelles informations ou données (actifs en formation, publics VAE...) qui n'étaient jusqu'à lors pas intégrées aux travaux. Compte tenu de la diversité des sources, la collecte de données reste complexe et se heurte à des difficultés techniques. Les informations sont plus ou moins finalisées et détaillées.

La quantité d'informations disponibles impose de développer des espaces communs au sein desquels les partenaires pourraient mutualiser les données disponibles et les coordonner afin d'avoir une vision cohérente de la situation qui leur permettra de définir leurs politiques de formation respectives mais aussi de construire des actions communes.

Dans ce contexte, l'OREF pourrait être chargé d'une mission de mutualisation et de traitement de l'information provenant des institutions et acteurs régionaux.

Axe 2 : Organiser la communication, la coordination et l'animation entre les acteurs.

Les dispositions législatives récentes renforcent de manière significative la responsabilité de la CTC en matière de formation.

Le PRDF constitue un cadre de cohérence pour organiser la concertation, coordonner et construire des partenariats avec les institutions locales et régionales, afin d'améliorer l'efficacité du système de formation.

Cette démarche d'ensemble trouvera un cadre d'application avec les représentants de l'Etat, les conseils généraux, les collectivités, l'ANPE et les partenaires sociaux.

De même, une démarche de dialogue et de concertation avec les représentants des parents d'élèves et des organisations professionnelles devra être développée.

● **Concernant la communication :**

Afin d'assurer **l'égalité d'accès à l'information et à la formation**, il est impératif de veiller à rendre accessible à chacun l'offre de services allant de l'orientation à la validation des acquis de l'expérience, afin qu'il puisse préparer et réaliser son projet personnel et professionnel.

Dans cet objectif, l'effort engagé de diffusion de l'information sur l'offre auprès des acteurs de la formation (site FIORE) devra être poursuivi et élargi afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de services pour tous les publics.

● **Concernant la coordination et l'animation :**

Trois aspects seront privilégiés :

- La mise en place de procédures et modalités d'élaboration de l'offre de formation qui permettent d'organiser la complémentarité.
Un cahier des charges (calendriers – dossiers et modalités d'instruction) sera défini ;
- La coopération entre organismes de formation dans une optique de plate-forme de services coordonnés (complémentarité des formateurs, organisation en réseau, mise en commun de moyens pédagogiques ou matériels) ;
- Le développement d'une dimension d'ingénierie pédagogique et de production d'outils spécifiques :
il est utile que les organismes oeuvrant dans le cadre de l'orientation ou de l'insertion développent, en partenariat, des outils de construction de parcours de compétences professionnelles.

● **Concernant la professionnalisation des acteurs :**

Dans une perspective de développement de la qualité de l'offre de formation, la politique de soutien à la professionnalisation des acteurs engagée depuis plusieurs années à travers différentes actions, devra être poursuivie et amplifiée.

Disposer d'un réseau d'acteurs performant de formation initiale et continue irriguant tout le territoire constitue un enjeu central pour pouvoir piloter autrement une politique de formation tout au long de la vie. Pour construire des parcours d'insertion cohérents, les intervenants doivent pouvoir se comprendre, communiquer et partager les informations. Cette démarche devra être accompagnée.

Axe 3 : Mutualiser les moyens et les ressources et optimiser les financements

Dans un contexte de transfert des compétences et pour affirmer son rôle d'acteur -pivot, la CTC doit rechercher les voies et moyens qui peuvent conduire à optimiser l'efficacité (**accroître la qualité**) et l'efficacité dans la gestion des ressources (**optimiser les moyens**).

Dans cette perspective, a été réalisée une étude sur le financement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage qui recommande la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration du système actuel :

- accroître l'efficacité et la transparence des financements publics et des relations financières entre les pouvoirs publics et leurs cocontractants,
- renforcer le pouvoir régulateur de la Région,
- améliorer le suivi et l'évaluation de l'emploi des fonds, approfondir le contrôle des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Le travail de **concertation avec l'ensemble des financeurs** devrait permettre d'adapter au mieux les modalités d'intervention aux exigences du PRDF et de **mutualiser**, le cas échéant, les **ressources financières** dans la perspective d'une plus grande efficacité.

En effet, certains dispositifs de formation répondent à des finalités voisines : le croisement des objectifs et des financements s'avérerait utile au niveau des publics et des territoires afin d'optimiser la qualité et de garantir une continuité de service telle la mise en place de plateformes territorialisées.

Dans d'autres cas, l'éclatement et la faiblesse des moyens des acteurs individuels freinent la mise en place d'actions.

Cette mise en commun des moyens et des ressources comme le mixage des publics, la professionnalisation des acteurs permettrait de faire mieux et plus au bénéfice d'un plus grand nombre d'individus.

Axe 4 : Se doter d'outils de pilotage pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PRDF

Le suivi et l'évaluation du plan sont deux phases indispensables et indissociables de l'action engagée : un dispositif permanent et des outils sont donc prévus pour l'assurer :

❖ Le comité opérationnel de suivi et d'évaluation du PRDF (COSE)

Il est l'expression de la Collectivité Territoriale de Corse comme animateur et responsable du PRDF.

Placé sous l'autorité du Conseiller Exécutif en charge de l'Education et de la Formation, il comprend à l'instar du comité de pilotage des représentants de l'Assemblée de Corse, du CESC, du Rectorat d'Académie, de la DRTEFP et de l'ANPE.

Il s'élargit en tant que de besoin aux autres services déconcentrés de l'Etat, aux collectivités locales, aux partenaires sociaux, aux organismes financeurs, aux organismes consulaires et à toute organisation susceptible d'aider à l'exécution du PRDF.

Il peut se constituer en groupe de travail.

Il établit le programme de travail.

Il propose les décisions, valide les actions et s'assure de leur mise en œuvre, de leur adaptation et de leur évaluation.

Il organise le suivi et l'évaluation du plan et propose des réorientations et adaptations si nécessaire.

Il propose des outils et des indicateurs utiles au suivi du plan.

Il propose à l'Assemblée de Corse les bilans intermédiaires et finaux du PRDF.

● Les outils de suivi et d'évaluation

Il est nécessaire de disposer d'un ensemble d'indicateurs pertinents pour prévoir, observer et guider la mise en oeuvre des différentes composantes de la politique de formation.

Dans le cadre de la préparation du PRDF, les participants ont contribué à l'élaboration **d'indicateurs de référence** [présentés en annexe n° 2] sur le contexte économique et social, et le système de formation.

Ils permettront d'observer et de guider la mise en œuvre des composantes de la politique de formation

Des instruments complémentaires devront être construits et notamment :

- Un tableau de bord régional,

Un instrument de suivi global, financier et physique, des dispositifs et actions mis en œuvre dans le cadre du PRDF devra être construit à partir d'indicateurs choisis.

Il devra fournir les bases permettant l'évaluation des politiques engagées.

Il permettra le suivi des objectifs et des moyens et le rapprochement des données financières et physiques afin de mesurer l'efficacité des dispositifs.

L'élaboration de cet important instrument d'évaluation nécessitera une assistance spécialisée.

- Un cadre permettant d'améliorer les diagnostics et d'organiser le suivi par territoire d'intervention

- Un tableau économique de la formation,

Les travaux d'élaboration du PRDF ont fait apparaître l'utilité de mieux connaître le comportement économique du secteur d'activité « formation » en Corse.

Malgré l'effort réalisé dans l'urgence par la commande d'une étude sur les comptes de la formation, il n'existe pas aujourd'hui d'outil pérenne qui permette de rendre compte annuellement de l'état économique et financier de cette branche d'activité pourtant essentielle au développement de la Corse.

L'effort entrepris doit donc être poursuivi et aboutir à la construction d'un tableau économique de la formation.

La finalité de cet outil est d'assurer une meilleure identification des contraintes et des leviers d'action qui permettront à la commande de formation d'accompagner l'évolution économique de cette branche, sa modernisation et son adaptation technologique et pédagogique.